

Rapport CREG 2009

Rapport du Compliance Officer

1. Introduction

La loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité qui transpose la directive européenne du 26 juin 2003, dans son nouvel article 8 § 2, impose au gestionnaire de réseau de transport, en tant qu'acteur essentiel du bon fonctionnement du marché, « *d'établir un programme d'engagements qui contient les mesures prises pour viser à garantir que toute pratique discriminatoire soit exclue et de veiller à ce que son application fasse l'objet d'un suivi approprié. Ce programme énumère les obligations spécifiques imposées aux employés pour que cet objectif soit atteint. Une personne responsable du suivi du Programme au sein du gestionnaire de réseau adresse annuellement à la CREG un rapport décrivant les mesures prises. Ce rapport est publié par le gestionnaire de réseau.* »

Pour rappel, le programme d'engagements d'Elia a été approuvé par le Comité de Corporate Governance du Conseil d'Administration d'Elia System Operator, et par extension par l'ensemble de l'entité économique Elia, le 21 décembre 2007.

L'obligation générale de non discrimination évoquée dans la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité se décline sur plusieurs principes :

- Principe de confidentialité ;
- Principe de transparence ;
- Principe de non discrimination.

2. Développements 2009

Au-delà des applications concrètes évoquées dans le programme d'engagements, dont le suivi est assuré de manière permanente, le présent rapport vise les développements concrets des trois principes évoqués ci-dessus, réalisés entre janvier 2009 et décembre 2009.

2.1. Confidentialité

Le programme annuel d'Audit Interne se compose, entre autre, d'un certain nombre de sujets récurrents. « L'audit confidentialité » fait partie de ceux-ci.

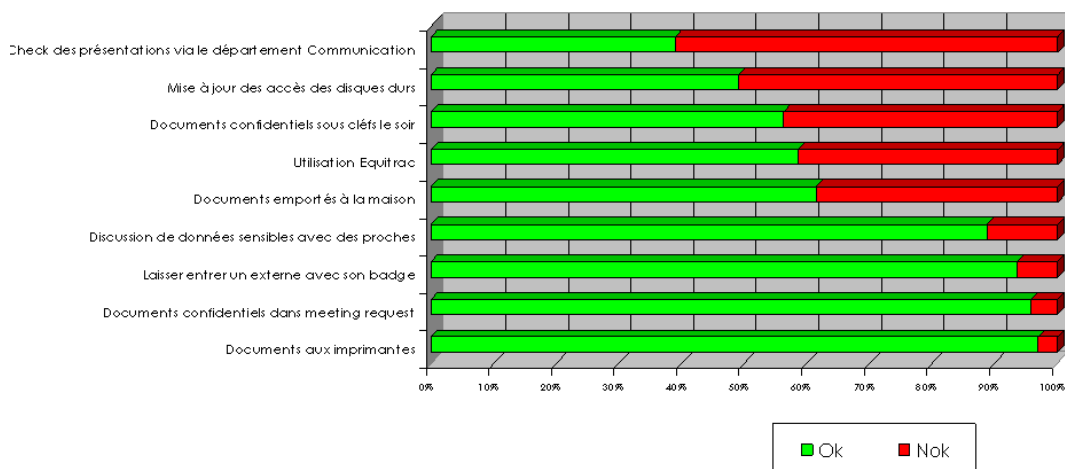
En 2009, l'audit confidentialité a vérifié les actions entreprises pour conscientiser l'ensemble du personnel vis-à-vis de la confidentialité ainsi que les actions qui ont été entreprises par différents départements dans le cadre (ou en complément), des recommandations émises l'année passée dans le contexte du même audit.

La conscientisation du personnel est l'élément déterminant dans la gestion de la confidentialité au sein d'une entreprise. En effet, la mise en place d'outils et de processus n'a d'effet que lorsque le personnel prend conscience de l'importance de la confidentialité dans son activité journalière.

- A l'instar de ce qui a été réalisé en 2008, des visites nocturnes des bâtiments administratifs ont été réalisées afin de se rendre compte du comportement

quotidien du personnel dans le cadre de la confidentialité. Ces visites ont permis de constater une nette amélioration car les personnes confrontées à des sujets sensibles ont pris l'habitude de les mettre sous clés, rendant ainsi l'accès à ces informations confidentielles impossible. Lorsque des documents étaient néanmoins restés plus ou moins aisément accessibles, les visites des bureaux se sont soldées soit par un avertissement sous la forme d'un post-it « confidentialité » soit par un encouragement. Dans les quelques cas isolés d'avertissements, des contacts bilatéraux ont été entrepris afin de remédier à la situation.

- Des rencontres de midi ont également été organisées dans les bâtiments administratifs en vue de conscientiser le personnel aux nouvelles techniques utilisées par les hackers en vue d'obtenir l'accès aux informations sensibles. Le danger inhérent à la mise à disposition d'informations privées ou professionnelles sur des réseaux sociaux a également été rappelé. Des « trucs et astuces » ont été présentés aux membres du personnel présents afin de sauvegarder leurs données privées et par conséquent les informations confidentielles de l'entreprise. L'objectif est d'obtenir par ce biais un comportement identique pour la gestion des données de l'entreprise et des données à caractère privé.
- Une enquête via l'intranet de l'entreprise a été réalisée afin d'évaluer le comportement des employés en matière de confidentialité par rapport à des situations concrètes. Les résultats de cette enquête seront utilisés en 2010 pour lancer une nouvelle campagne de sensibilisation au moyen d'affiches et de screen-savers.



- Un article a paru dans la revue interne de l'entreprise (Elia Echo) en vue de souligner une fois de plus l'importance de la confidentialité pour une société cotée en bourse. Des communications plus courtes ont également été réalisées dans le cadre de la communication faite aux employés chaque semaine au moyen de l'e-mail.
- Une campagne de sensibilisation a également été réalisée au moyen de screen-savers. Ces screen-savers apparaissent automatiquement dès que les ordinateurs ne sont plus « actifs » pendant une période définie.

Au-delà de la conscientisation du personnel, des actions concrètes ont été entreprises dans le cadre de la confidentialité.

- La politique d'accès aux sites de l'entreprise à été revue afin de mieux maîtriser les demandes de badges et leur période d'activation et de permettre un reporting des comportements qualifiés d'anormaux.
- Un outil appelé « leavers tool » a été mis en place dont la responsabilité a été attribuée au Compliance Officer. Cet outil permet de gérer les accès, aux bâtiments ou aux systèmes informatiques, de chaque collaborateur en cas de départ ou de mutation.
- Le service des achats réalise de manière systématique une analyse des liens de parenté, lorsqu'une procédure d'appel d'offre ou de TCO est lancée, entre les collaborateurs participant au processus décisionnel et des personnes travaillant chez un des fournisseurs mis en concurrence.
- Les documents présents sur le site intranet ont été mis à jour. Les principaux changements concernent le document qui définit la notion de « donnée confidentielle » en Elia. Cette note a fait l'objet d'une mise à jour qui tient compte des évolutions non seulement organisationnelles de l'entreprise mais également du caractère confidentiel ou non d'une donnée.
- Deux salles de réunion ont été aménagées au rez-de-chaussée du bâtiment administratif situé boulevard de l'empereur. Ces deux salles de réunions se situent en dehors de la zone d'accès des employés et permettent dès lors d'éviter de faire rentrer certains visiteurs au sein même de l'entreprise.
- Le Compliance Officer est intervenu dans des cas concrets de gestion des données confidentielles, notamment dans le cadre de la négociation d'un *Non Disclosure Agreement* au niveau européen et plus précisément dans le cadre de la négociation de la période pendant laquelle les données sont qualifiées de confidentielles.

2.2. Transparence

En matière de transparence des données mises à disposition, les actions suivantes ont été entreprises en 2009.

Les informations suivantes ont été mises à disposition sur le site internet d'Elia.

- Publication des valeurs concernant la capacité intraday disponible sur le site depuis mai 2009 lors de la mise en place du mécanisme intraday sur la frontière nord (Elia.be / Operational data & tools / intraday ATC).
- Un lien vers le site de ENTSO-E, en particulier vers la publication « System Adequacy Forecast » a été rajouté concernant les prévisions de la charge annuelle (J+1) et de la marge annuelle (J+1) (Elia.be / Operational data & tools / consommation et prévision de charge).
- Publication des prévisions de capacité sur base mensuelle pour la frontière nord. Cela concerne les valeurs journalières peak en off-peak pour la semaine à venir (Elia.be / Operational data & tools / consommation et prévision de charge / interconnexions : infos marchés).
- Publication des éléments du réseau hors service non planifié tel l'incident survenu suite à une tornade à Lint sur la liaison 380 kV Mercator – Massenhoven (Elia.be / Operational data & tools / consommation et prévision de charge / indisponibilités).

- Publication du volume net de réglage (volume instantané activé par Elia et valeur cumulée depuis le début du quart d'heure en cours) (Elia.be / Operational data & tools / Ajustement – déséquilibre / Volume de réglage net).
- Au-delà des nouveaux éléments publiés, Elia travaille avec les producteurs situés en Belgique pour mettre à disposition des données relatives à la production. Cette action devrait permettre de disposer de données de meilleure qualité, notamment dans le cadre de l'interruption d'une unité de production. Ce projet devrait aboutir en 2010 à des résultats concrets.
- La lettre d'information mensuelle, « Elia News », comporte également depuis 2009 les rubriques suivantes (Elia.be / Pressroom / Elia News):
 - o Données mensuelles de consommation et de production ;
 - o Données mensuelles d'interconnexions ;
 - o Données mensuelles Belpex ;
 - o Données mensuelles des services systèmes ;

2.3. Non-discrimination

Au-delà des différentes initiatives prises par les managers dans le cadre de l'exécution de leur fonction en matière de non-discrimination, différentes actions ont été menées par la Direction en charge des achats des services auxiliaires afin d'ouvrir le marché à de nouveaux acteurs.

- Les contrats concernant les achats d'énergie pour compensation des pertes ont été réalisés au moyen de mises aux enchères électroniques. Ce processus permet d'augmenter la transparence dans l'attribution des contrats et de contractualiser à des prix inférieurs à ceux prévus dans la proposition tarifaire. Ce processus renforce également l'aspect non-discriminatoire dans l'attribution des marchés.
- ENECO a fait une offre dans le cadre du réglage de la tension. Il s'agit non seulement d'un nouvel acteur sur le marché mais également d'un service de réglage de la tension qui se fera au moyen d'une source d'énergie renouvelable (éolien). Il s'agira d'une première en Belgique et très probablement au niveau de l'Europe continentale.

* * *